

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente de la micro-entreprise Julie Mollet ont pour but de définir les droits et les obligations de Julie Mollet et de ses clients. Toutes commandes de produits, qu'ils soient standards ou faisant l'objet d'une promotion, constituent la connaissance et l'acceptation, par le client et sans réserve des conditions générales de vente. Elles annulent toute autre condition émise antérieurement.

Ces conditions comprennent les tarifs et le présent texte. Sauf si elles sont acceptées préalablement et par écrit par Julie Mollet, aucune condition particulièrement ne peut prévaloir sur les conditions générales de vente. Toute condition proposée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Julie Mollet, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. La passation d'une commande par le client emporte obligatoirement sa renonciation à se prévaloir de ses éventuelles conditions générales d'achat ou à invoquer toute disposition contraire aux présentes conditions.

ART. I - MICRO-ENTREPRISE

I - I PRÉSENTATION

Julie Mollet est une micro-entreprise immatriculée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Clermont-Ferrand (63) sous le numéro 880 568 589 00019 et domiciliée au 21, avenue Blaise-Pascal, appt. 701 63170 Aubière.

I - II SES MISSIONS

Julie Mollet a pour mission de conseiller le client sur les différents aspects de sa communication et de sa publicité. Julie Mollet peut se voir confier des travaux de création pour le print et le digital. Julie Mollet peut-être mandataire du client pour la réalisation de prestations qu'elle n'est pas en mesure de faire elle-même (*impression, distribution, réservation d'espace publicitaire...*) ou de faire appel à des photographes, illustrateurs, webmasters... En contrepartie, Julie Mollet perçoit une rémunération de la part du client en fonction du travail demandé.

ART. II - APPLICATION DES CGV

Ces présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans réserve, dès la réception du bon de commande signé et jusqu'à sa livraison (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*) finale. Un bon de commande est considéré comme validé dès lors que le client ou l'un de ses mandataires a signé le document. Une commande est dite livrée lorsque le travail effectué par Julie Mollet, conforme au bon de commande, a été retiré à l'agence ou livré au domicile du client ou à son mandataire ou par l'envoi de fichier numérique. Toute modification ou nouvelle commande fera l'objet d'une nouvelle facturation et ne sera pas régi par une condition particulière, validée et signée par Julie Mollet lors d'une autre facture.

En signant chaque contrat avec Julie Mollet, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des éventuelles conditions spécifiques applicable à ce même contrat.

ART. III - COMMANDE & DEVIS

Les bons de commande signés, sont fermes et définitifs et aucune annulation ou modification ne sera possible sauf acceptation préalable de Julie Mollet. S'il est démontré que l'annulation provient du client, les acomptes éventuellement versés resteront acquis par Julie Mollet à titre de dommages et intérêts.

Seules les commandes comportant les informations suivantes seront exécutées : date de la commande, description des produits, quantités, tarifs applicables, montant total de la commande, lieu et date (*jour et heure*) de livraison/d'enlèvement souhaité(e), nom et coordonnées du transporteur chargé de l'enlèvement.

Les commandes sont exécutables dès lors que le client ou l'un de ses mandataires a signé le devis et les conditions générales de vente, qu'il a fourni tous les documents graphiques et textuels (*tout texte fourni par le client doit être préalablement relu et corrigé par le client, aucune modification ou faute de toute nature ne sera corrigée*) nécessaires à la bonne réalisation des travaux et que l'acompte de 30 % du montant total a bien été encaissé par Julie Mollet. Tout retard dû au fait du client, notamment suite à un manque de collaboration, transmission tardive de documents, remise de documents incomplets ou erronés, fera bénéficier à Julie Mollet d'un report de délai de livraison (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*) au moins égal à la durée de ce retard.

Les prestations à réaliser par Julie Mollet sont explicitement listées sur le devis. Celui-ci est d'ailleurs établi à partir des éléments et informations fournis par le client. Pour une réalisation optimale du travail, Julie Mollet peut avoir recours à l'achat d'art (*photographie, typographie,...*). L'acquisition de ce produit sera alors facturée au client. Ne sont pas compris dans le devis, tous frais extraordinaires et nécessaires pour la réalisation d'un projet. Les prix annoncés sur le devis ont une période de validité de 30 jours, à compter de la date d'émission. L'intégralité des tarifs est exprimée en euros.

ART. IV - PAIEMENT

IV - I RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue soit par virement bancaire selon les indications et le RIB indiqué sur la facture, soit par chèque à l'ordre de Julie Mollet

IV - II MODALITÉ DE PAIEMENT

Le paiement de la facture se fait en deux temps. 30 % du montant total sera demandé lors de la validation de la commande. Les 70 % restant devront alors être payés lors de la livraison (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*). Pour les sommes inférieures à 3 000 € (*trois mille euros*), le restant du règlement sera réglé le jour de la livraison (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*). Pour les sommes supérieures à 3 000 € (*trois mille euros*) et sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est dû au maximum 30 jours après l'émission de celle-ci. L'agence se réserve le droit de fractionner le paiement d'une facture si celle-ci dépasse 2 mois de temps de travail à compter de la signature du bon de commande.

IV - III EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, Julie Mollet pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant de la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le délai légal maximum est en principe fixé à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Une indemnité de 40 € (*quarante euros*) est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour Julie Mollet.

Dans le cas où le retard de paiement excéderait deux mois, Julie Mollet se donne le droit d'engager des poursuites judiciaires contre le client. Il ne pourra demander aucune indemnité à Julie Mollet suite à la suspension de sa commande.

Dans tous les cas, la commande ne sera validée et les produits ne seront expédiés (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*) qu'après réception du paiement.

ART. V - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Julie Mollet garde tout droits intellectuels et de propriété sur sa production jusqu'à la livraison finale (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*) de la commande, ainsi jusqu'au règlement complet de la facture. Il est précisé que par complet paiement du prix, Julie Mollet entend l'encaissement effectif du titre de paiement et non pas la remise d'un titre créant une obligation de payer.

V - I CAS DES PROPOSITIONS NON-RETENUES

Les devis de Julie Mollet sont gratuits. Les propositions non retenues restent la propriété de Julie Mollet et elle se réserve le droit de les réutiliser ultérieurement pour tout autre projet.

V - II PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

La vente des créations ne confère aucun droit au client sur les marques ou signes distinctifs apposés sur ces produits.

Julie Mollet se réserve le droit de refuser la diffusion de messages publicitaires dénigrant ou portant atteinte à ses marques.

Lors de la mise en ligne par le client des créations de Julie Mollet, le client s'engage à n'utiliser que des photos et logos types transmis par Julie Mollet, dont l'accord préalable et écrit est obligatoire.

V - III UTILISATION DES MARQUES

Le client s'engage à avoir demandé l'autorisation au propriétaire pour l'utilisation de logos protégés par copyright. Julie Mollet ne sera en aucun responsable du non-droit d'utilisation de la marque de ce logo.

ART. VI - BAT

Julie Mollet peut se voir éditer un BAT qui matérialise les éléments de création. Celui-ci devra être obligatoirement signé par le client par un moyen écrit. Dans le cas où, le client refuse le projet présenté, Julie Mollet peut réaliser une nouvelle proposition avec un délai et un coût supplémentaire. Si les deux parties n'arrivent pas à trouver un accord commun et que le projet n'aboutit pas, elles devront décider de la poursuite de leur collaboration ou non et des règlements à effectuer. Si en cours de mission, le client demande des corrections significatives qui entraînent un remaniement du projet de départ, Julie Mollet se réserve le droit de facturer une prestation supplémentaire.

La validation de ce présent document (*bon-à-tirer*) engage la responsabilité du client concernant les contenus (*textes, images...*) ainsi que la mise en page (*couleurs, typographies...*) dans sa globalité. La validation d'un BAT avec signature par le client vaut commande définitive et partira directement soit en livraison ou impression (*préalablement définie lors de la validation de la commande*) et ne pourra plus être modifié. Cette validation entraine immédiatement le dégageement de responsabilité de Julie Mollet sur l'ensemble de la création.

- Le client s'engage à transmettre des textes dans un format numérique et dépourvus d'erreur.
- Le client assure avoir effectué la relecture de l'intégralité des textes (*adresse, téléphone, texte descriptif ou informatif...*), et donne ainsi son accord sur le contenu et sur la mise en page. Il assure aussi avoir respecté les droits d'auteurs et les conditions d'utilisation pour tout fichier fournis (*textes, images, typographies...*)
- La responsabilité de Julie Mollet ne saurait être mise en cause concernant les contenus textuels et iconographiques fournis par le client.

ART. VII - LIVRAISON (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*)

Si le client ou l'un de ses mandataires vient charger la marchandise dans les locaux de Julie Mollet, le transport est effectué aux risques et périls du client ou de son mandataire sans aucune exception et malgré les termes de l'article sur la Clause de Réserve de Propriété.

Dans le cas où la marchandise circule avec de documents douaniers ou fiscaux, si ces derniers ne sont pas retournés à bonne date, le client remboursera à Julie Mollet toutes les sommes que Julie Mollet pourrait avoir à supporter, y compris les droits et taxes.

Pour préparer les commandes faisant l'objet d'un enlèvement, Julie Mollet devra avoir reçu une confirmation du rendez-vous, cinq jours ouvrés avant la date d'enlèvement et il faudra que le client transmette à Julie Mollet le nom de la personne étant chargé de retirer le colis. Les transporteurs devront respecter le protocole de sécurité en vigueur sur le site d'enlèvement.

Tout non-respect des conditions de livraison (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*) par le client entraîne le droit pour Julie Mollet de :

- Facturer au client le temps d'attente du transporteur
 - Refuser des chargements pour les enlèvements sans rendez-vous ou ne correspondant pas à la date prévue dans la commande ou si la personne présente n'est pas celle annoncée préalablement (*sauf si autorisation expresse, signée et écrite du client*).
- Une tarification de livraison sera appliquée en fonction de la zone de géographie livrée.
- Pour être recevable, toute contestation sur l'état des

marchandises doit avoir fait l'objet de réserves consignées sur le bordereau de livraison, signé par le réceptionnaire et contresignée par le livreur.

Julie Mollet se réserve la possibilité de suspendre ses livraisons (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*) lors de l'apparition de tout événement de nature à révéler une diminution de la solvabilité apparente du client.

ART. VIII - GARANTIES

Les obligations contractuelles de Julie Mollet sont suspendues de plein droit et sa responsabilité est dégagée en cas d'événements susceptibles d'arrêter ou de réduire la fabrication, le transport des marchandises ou d'empêcher l'exécution normale des ventes. De même, la responsabilité de Julie Mollet ne peut être engagée au cas où les produits vendus seraient entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

La garantie de Julie Mollet se limite au remplacement des marchandises reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, notamment perte de matière, manque à gagner... et en général pour tout préjudice allégué, direct ou indirect, le client devant, avant usage ou revente, vérifier la marchandise.

Pour garantir la qualité de ses produits et préserver ses marques, Julie Mollet dispose d'un droit de reprise, en quelque lieu que ce soit des produits dont la qualité est mise en doute, en s'engageant à apporter son aide, notamment logistique et en établissant un stock.

Le client reste l'ultime décisionnaire sur un projet. Julie Mollet met en œuvre tous ses moyens au service des objectifs de ses clients mais décline toute responsabilité sur le fait que ces derniers n'atteignent pas les résultats escomptés.

ART. IX - RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend dans l'interprétation et/ou l'exécution des présentes, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand le droit applicable étant le droit français.

ART. X - RESPONSABILITÉ

Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valide.

Julie Mollet et le client assurent leurs responsabilités civile respectives. Julie Mollet a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile et professionnelle. Le client se doit de faire de même.

Julie Mollet ne pourra être tenue responsable de toutes modifications ou corrections apportées par le client ou par tout tiers désigné par lui, au projet initialement créé par Julie Mollet. Les délais de livraison (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*) figurant dans les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et, en aucun cas, un retard raisonnable dans la livraison (*envoi des fichiers ou/et produits à retirer à l'agence ou/et produits à livrer*) ne peut entrainer une annulation de la prestation confiée à Julie Mollet ou des dommages et intérêts.

Les prestations réalisées par Julie Mollet sont des créations originales. Il est tout de même possible de retrouver des ressemblances avec d'autres créations suite à la multitude des marques existantes et la récurrence de certains thèmes ou symboliques. Julie Mollet décline toutes responsabilités sur les ressemblances qui pourraient apparaître entre certaines créations. Le client se voit charger de vérifier et de valider tout choix en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par Julie Mollet.

L'ensemble du contenu (*texte, icône, image*) utilisé avant, pendant et après les créations est entièrement sous la responsabilité du client et Julie Mollet n'est en rien engagée. Le client se doit de vérifier le plein droit d'image et d'utilisation des images qu'il fournit à Julie Mollet. Chaque client est informé des conditions d'utilisation (*durée, tirage, usage*) des images proposées par Julie Mollet. Le client reconnaît en outre avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par Julie Mollet concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, les modalités d'utilisation des images et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation. Le client s'engage à garantir Julie Mollet en cas de non-respect des conditions d'utilisation des prestations réalisées par Julie Mollet.

Julie Mollet ne sera en aucun cas responsable du fait que le client ne respecte pas les conditions d'utilisation des prestations réalisées par l'agence. Julie Mollet ne sera pas responsable si le client ne fournit pas des informations fiables sur ses produits ou services. Le client se doit de fournir à Julie Mollet les réglementations spécifiques à son activité notamment des mentions obligatoires qui doivent figurer sur les supports de communication demandés, compte tenu de la législation et de la réglementation en vigueur.

Lorsque Julie Mollet n'est qu'un intermédiaire entre un prestataire et un client, le client se doit de tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Il est seul engagé vis-à-vis de ses différents organismes et reconnaît agir en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

ART. XI - DROIT DE PUBLICITÉ

Julie Mollet se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (*site Internet, portfolio...*) et lors de la prospection commerciale.

Julie Mollet se donne le droit d'inclure dans ses réalisations une mention commerciale indiquant clairement sa contribution.